Ville de
Sainte-Anne-des-Monts
Gaspésie

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-977

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Andréanne Tousignant, greffière à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

1- Lors de la séance ordinaire du 3 août 2026, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 26-977** intitulé « Modifiant le plan d'urbanisme 04-626 ».

- Le but de ce règlement est de modifier le plan d'urbanisme 04-626 en agrandissant la zone d'affectation du sol mixte située à l'est par la totalité de la zone d'affectation du sol industrielle regroupant les lots 4 883 118, 4 883 139 et 4 883 140 afin de pouvoir permettre au 489, boulevard Sainte-Anne Ouest les usages : bureau d'avocats, autres bureaux et salles de conférences pour louer à différents professionnels (comptables, avocats, notaires et autres) et y aménager des chambres avec des aires communes pour ces professionnels qui veulent venir travailler à Sainte-Anne-des-Monts.

2- La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 17 septembre 2026.

3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 21 septembre 2026.

Andréanne Tousignant
Greffière